

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 06 avril 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.S.  
2020-03-30

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue le 30 mars 2020 à 16h, à laquelle sont considérés présents via « *vidéoconférence* » :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau, le tout en vertu des dispositions de l'arrêté numéro 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 15 mars 2020.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière assistent également à cette assemblée.

Les élus municipaux renoncent à l'avis de convocation et acceptent individuellement que les sujets suivants soient traités à la présente séance.

Cette séance est tenue à huis clos, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 15 mars 2020.

Rs.2020-03-100

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 30 mars 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-101

#### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'OUVERTURE DE DEUX COMPTES ET LES PAIEMENTS DES DÉPENSES ASSOCIÉS À CES COMPTES.**

Attendu les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire venir en aide à sa population de 70 ans et plus, en mettant en place un service d'entraide pour l'alimentation qui n'est pas desservi par les organismes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que, pour ce faire, les membres du conseil acceptent l'ouverture d'un compte d'un montant maximal de 5 000 \$ pour le marché IGA d'Acton Vale et un compte d'un montant maximal de 5 000 \$ pour le marché Richelieu d'Acton Vale;

D'autoriser les paiements à même le poste budgétaire 54-139-00-002, de toutes les dépenses inhérentes à ce service, à IGA d'Acton Vale et au marché Richelieu d'Acton Vale, sur réception des pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à seize heures et sept minutes (16;07)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière